



## Assurance vie et divorce, décision du JAF

-----  
Par Visiteur

Bonjour Maitre.

mon épouse et surtout un juge aux affaires familiales ont ils concrètement la capacité à débusquer mes contrats d assurance vie ouverts secrètement?

merci de votre avis.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

mon épouse et surtout un juge aux affaires familiales ont ils concrètement la capacité à débusquer mes contrats d assurance vie ouverts secrètement?

Oui et non.

En fait, il est très difficile de retrouver un contrat d'assurance-vie compte tenu du fait qu'il n'existe aucun registre national, et que les organismes susceptibles de proposer des assurances-vie sont nombreux.

Mais dans l'absolu, votre femme peut très bien demander en référé à ce que le juge ordonne aux grandes compagnies d'assurance de fournir cette information. Cela étant, il faudrait que votre femme ait la puce à l'oreille.

Le piège courant en la matière se fait surtout au niveau du financement de l'assurance. Si vous avez financé un partie de l'assurance-vie directement depuis vos comptes bancaire, une rapide analyse du relevé de compte permettra de remonter l'information.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de cette réponse très claire, je suis très satisfait.